

moitié à son ami l'abbé GUELDE (3), pour les écoles de TRONDES (4) et garda l'autre moitié pour les écoles de PAGNY. Le premier contrat est daté de novembre 1715, Joseph BATAILLE, « recteur des écoles de PAGNEY », signe comme témoin. Le prix de ce gagnage s'élevait à 671 livres, 7 sols, « les vins bus » et 5 livres « pour coëffe ».

L'abbé PELLETIER n'était, en l'affaire, qu'intendant et mandataire. Le fondateur effectif de l'école de filles de PAGNY, et celui qui fournit les fonds, fut le Chanoine Messire Louis DE LA FITTE-BURNEBON, qui établit, à la même date, l'école de filles de LAGNEY.

Louis DE LA FITTE-BURNEBON nommé, par le roi, chanoine de la Cathédrale de TOUL en 1676, occupa ses cinquante-et-un ans de canonicat à ce genre d'œuvres pies. Il mourut le 3 septembre 1727. Il avait institué, par son testament du 2 septembre 1727, légataires de ses biens, les écoles de PAGNY et de LAGNEY.

Le contrat officiel de fondation de l'école ne fut signé que le 25 juin 1729 (5). La sœur Thérèse CLEMENT (voir plus loin) est citée dans ce contrat comme « exerçant présentement l'école dudit lieu ».

Le legs BURNEBON comprenait notamment :

- une maison sise à PAGNY.
- une ferme, au ban de TROUSSEY.
- diverses parcelles de prés.
- une ferme, au ban de TRONDES.
- une rente de 1400 livres.

Ce legs avait été accepté le 24 juin 1729 par Claude MERCIER, alors maire de PAGNY.

Les sœurs-institutrices appartenaient à l'association des Sœurs de la Doctrine Chrétienne de NANCY. On les appelait plus communément Sœurs Vatelotes (6). PAGNY a eu onze sœurs institutrices en deux cents ans environ, dont deux en cent-six ans ; Thérèse CLEMENT de 1719 à 1760 soit quarante-et-un an d'exercice... Et Thérèse ATTENOT de 1755 à 1824 soit soixante-neuf ans de présence à son poste.

(3) Dominique Gueldé était né à PARIS en 1660 de Jean GUELDE DES LORIERES et de Jeanne GRISON, son épouse, bourgeois de PARIS. Il prit possession de la cure de TRONDES à la fin de l'année 1691. Il succédait à Claude MERCIER, né à PAGNY, en 1654, curé de TRONDES depuis 1684, décédé chez son père Nicolas MERCIER (ancêtre des GILLE) propriétaire à PAGNY, le 24 mai 1691, à l'âge de trente-sept ans.

(4) Acte passé, le 20 octobre 1716, devant M^e CHENOT, notaire à TRONDES.

(5) De même que celui de l'école de LAGNEY.

(6) N^o 3607 du Bulletin des Lois - Décret impérial autorisant l'association des Sœurs de la Doctrine Chrétienne de NANCY, dites « sœurs Vatelotes », en date du 3 août 1808 à BORDEAUX. Le nom de « Vatelotes » venait de celui du fondateur des sœurs de la Doctrine Chrétienne à TOUL, le chanoine VATHELOT (1688-1748).